

Pourquoi Dieudonné ne nous fait pas rire

Author : Jean-Sébastien Philippart

Categories : [Politique](#)

Date : 23 janvier 2015

Au lendemain du massacre de *Charlie Hebdo*, en marge du cortège immense des témoignages exprimant leur soutien au droit le plus absolu de n'être ni menacé ni assassiné pour ses opinions, de nombreux offensés réclamaient leur voix au chapitre. Si l'on peut offenser le sacré au nom de la liberté d'expression, pourquoi ne pas pouvoir à son tour attaquer la sacro-sainte liberté en question ? Avec plus ou moins de colère, d'ignorance, de mauvaise foi, de naïveté ou de haine, le problème, chez les plus jeunes des offensés notamment, s'est posé en ces termes : pourquoi marquer son soutien à *Charlie Hebdo* et se rallier ainsi aux médias et aux politiques, quand ceux-ci ont ostracisé Dieudonné ? Aux yeux de toute une frange de la jeunesse, il est donc apparu une nouvelle fois criant que le « système » — et les « mains » dans lesquelles il se trouverait — ratifient un deux poids deux mesures lorsqu'il s'agit de s'occuper d'eux-mêmes face aux minorités visibles mais non représentées.

Souvenons-nous. Le 9 janvier 2014, motivée par une circulaire que le ministre de l'Intérieur, Emmanuel Valls, avait publiée, l'interdiction du spectacle de Dieudonné, *Le Mur*, signée par le préfet de la région où il devait se produire, était jugée légale par le Conseil d'État. Cette décision de la plus haute juridiction sonnait le glas du reste de la tournée du soi-disant humoriste.

Nommer, c'est distinguer les choses

Que M. Valls y ait trouvé quelque intérêt pour sa carrière politicienne n'épuise pas son intention véritablement politique. Car, comme l'a très justement remarqué le député PS invité le 10 janvier sur le plateau de *Ce soir ou jamais* (« Faut-il interdire les spectacles de Dieudonné ? »), la décision du Conseil d'État répondait en fin de compte à la question : « De quoi Dieudonné est-il le nom ? ». Certes ladite décision s'appuyait sur la « menace à l'ordre public » et l'« atteinte à la dignité humaine », mais tout le monde l'avait compris et pouvait désormais le dire haut et fort : Dieudonné est « antisémite ».

Or, nommer les choses revient à les *extraire* du caractère diffus ou confus de la situation où peut proliférer la haine. Nommer est de soi éclairant et redistribue les choses dans l'intelligibilité. L'acte de nomination est en ce sens un acte politique au service d'un certain ordre que représente la paix.

Nommer, c'est ainsi distinguer les choses. Mais attention aux mots eux-mêmes : leur usage peut

en soi semer la confusion. Nous devons être attentifs lorsque nous déliions notre langue à ne pas être totalement dupes des connexions qui s'opèrent quasi mécaniquement quand nous parlons. C'est ainsi qu'au sujet de ce que l'on a appelé l'« affaire Dieudonné » et en vue d'une meilleure intelligibilité, il convient de mettre en question ce qui, dans la précipitation, a paru, pour beaucoup, aller de soi. Le retour sur ladite affaire nous permettra ainsi, dans le même temps, d'éclairer le concept de la liberté d'expression que le massacre de ce mois de janvier 2015 a secoué en profondeur, en lui conférant un nouvel élan qui ne doit cependant pas se rigidifier ou se dissiper en aveuglement et doit pouvoir répondre ainsi à ses proches accusateurs, pourvu qu'ils soient relativement pacifiques.

Antisémitisme ou judéophobie ?

Le terme d'« antisémitisme » n'est pas adéquat. La haine de Dieudonné n'est pas celle du nazi qui n'est pas elle-même celle du Moyen Âge chrétien. Comme le préconise Pierre-André Taguieff, le terme de « judéophobie » rend davantage compte d'un phénomène qui traverse différents âges sous différentes modalités. Il convient ainsi de se pencher sur ce qui caractérise la *nouvelle* judéophobie qu'incarne Dieudonné. Sans quoi, il est facile pour lui de se défendre de toute accusation d'antisémitisme, — un terme qui ne devrait désigner que la forme raciale prise par la judéophobie (le Juif comme anti-race) au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle.

La judéophobie n'est pas une forme de racisme. L'intentionnalité raciste vise chez l'autre un attribut (fantasmé ou non) à partir duquel s'opère une essentialisation (le sujet est fixé une fois pour toutes comme tel ou tel). L'intentionnalité judéophobe quant à elle vise ce qui lui *échappe* : l'énigme humaine que fait scintiller l'origine juive.

La symétrie entre islamophobie et judéophobie tient-elle ?

Contrairement à ce que laisse entendre sa proximité lexicale, le terme « islamophobie » n'est pas le symétrique du terme « judéophobie ». En tant que système de pensée, d'organisation ou de pratiques sociales, on a parfaitement le droit (à tort ou à raison) de trouver l'islam détestable. C'est faire le jeu de l'islamisme (initiateur du pseudo concept) que de considérer qu'être musulman n'est pas un acte de foi mais une origine (impossible à renier). Le fait, par ailleurs, qu'un discours raciste s'empare de l'islamophobie comme d'un paravent pour se donner des airs respectables ne disqualifie pas en soi la clarification (le sens) du terme. Enfin, comme vient de le rappeler judicieusement l'écrivain [Olivier Rolin](#), au beau milieu d'un concert de bonnes consciences tétanisées à l'idée d'être taxées d'islamophobie : quelle honte y-aurait-il à avoir *peur* d'une branche armée de l'islam se fondant sur des appels sacrés à la violence meurtrière ?

La judéophobie de Dieudonné ne soulève donc pas la question de savoir si l'on peut se moquer du judaïsme (en tant que religion). Profitant de la confusion entre islamophobie, racisme et

antisémitisme, l'« anti-système » vise les Juifs en tant que Juifs. « Si l'islamophobie est un racisme toléré par le système, alors, on a le droit d'être antisémite. »

L'amalgame entre antisionisme et antisémitisme n'est pas d'abord le fait des amis d'Israël cherchant à disqualifier leurs adversaires. Ce sont les ennemis d'Israël (les islamistes rejoints par la rhétorique d'extrême gauche dans les années 70) qui l'ont diabolisé en proclamant que l'État juif était un État *raciste*. Ce sont les ennemis d'Israël qui ont remis au (dé)goût du jour l'accusation moyenâgeuse faisant d'Israël une engeance *diabolique*. L'élection devient ainsi l'œuvre du Diable : le peuple qui s'est fait passer pour la victime du Mal, victime d'entre les victimes, incarne au fond la malfaisance raciste.

Dira-t-on que Dieudonné, comme point d'orgue médiatique d'un tel mouvement, a déshonoré l'antisionisme (en tant que critique et non comme haine) ? En tout cas, la décision du Conseil d'État devrait pousser nombre d'antisionistes d'aujourd'hui à devoir clarifier leur position. Ce qui constitue un accroissement d'intelligibilité.

En somme, l'on pourrait avancer que la nouvelle judéophobie qu'incarne Dieudonné et les adeptes de sa rhétorique repose sur le mythe du Juif dominateur corrompant la paix des peuples et entre les peuples, par un sionisme diffus comme l'essence même du racisme.

Ceux qui se rendent aux spectacles de Dieudonné — et ils y vont sciemment et nombreux — sont-ils pour autant « tous » judéophobes ? De la même manière que la judéophobie de Dostoïevski n'est pas celle de Céline, de la même manière qu'entre les paroles et les actes, il peut y avoir un monde, le ressentiment judéophobe peut varier d'intensité selon la situation individuelle ou collective, sociale, culturelle ou politique. Mais les ricanements de la foule à un spectacle de Dieudonné manifestent *a minima* l'ivresse qu'il y a à transgresser les interdits. Tandis qu'un comique *mime* la transgression et suscite un léger malaise que le rire tente de couvrir, Dieudonné le tribun — feignant d'être humoriste — s'y enfonce jusqu'à l'*obsession*, emportant avec lui l'adhésion d'une foule.

Cependant, ne doit-on pas distinguer entre l'attitude « anti-système » et la judéophobie ? Là encore, il convient d'assumer ce à quoi l'on se raccroche. Les « anti-système » qui versent dans la vision complotiste *doivent savoir* que cette vision du monde est étroitement liée, historiquement, à la judéophobie.

La « complotite » et les « anti-systèmes »

Un mot alors sur démocratie et vision complotiste. Comme y insiste Claude Lefort, la démocratie est un régime politique dont le *lieu du pouvoir est vide*. Autrement dit, le pouvoir n'appartient à personne en particulier et les représentants du pouvoir ne détiennent pas la vérité. Dès lors, l'exercice démocratique ne va pas sans *angoisse* dans la mesure où les questions débattues ne trouvent jamais de réponses définitives. Corrélativement, le malaise est dû à ce que le citoyen ne

peut pas rendre responsable l'un ou l'autre dirigeant de sa situation, puisque personne n'*incarne* le pouvoir. D'où l'illusion de croire que le véritable pouvoir est exercé dans l'ombre par une société manipulant et fomentant la destruction du monde. Côte-à-côte avec les francs-maçons, ce sont les Juifs que les visions complotistes visent, en reconnaissant dans le langage du ressentiment le caractère insaisissable de ceux qui *échappent* aux mauvais coups du « système » et en constitueraient ainsi le promoteur.

L'interdiction d'un spectacle ne met-il pas à mal le principe démocratique de la liberté d'expression, renforçant par là les visons complotistes et le besoin pour le ressentiment de se défouler ? Mais le ressentiment n'a pas besoin de prétexte pour empoisonner la vie et le complotiste trouvera toujours de quoi alimenter sa vision délirante. Or il appartient essentiellement à la loi de pouvoir protéger ses citoyens des expressions de la haine visant directement leur personne.

Certes, la pensée ne se déploie pas si elle ne se débat pas avec ses propres préjugés en débattant avec d'autres. Penser librement, c'est toujours penser contre l'autre, sans quoi ne subsistent que des déclarations décharnées enchaînées à leurs principes. S'il est donc parfaitement concevable, contre la loi Pleven, d'accorder la liberté d'expression à des « thèses » révisionnistes ou négationnistes, ce serait dans la stricte mesure d'un débat qui parierait sur l'intelligence et la vérité scientifique. Mais un objet-livre n'est pas un objet-spectacle. On pourrait revenir sur un livre par une lecture critique désamorçant le motif d'incitation à la haine. Au beau milieu d'une foule électrisée par un tribun, par contre, nulle place pour la moindre note critique. En outre, comment empêcher le délire interprétatif du complotiste de se nourrir de vos arguments ?

Et Desproges ?

Se demander pourquoi Desproges avait le droit de dire (mimer) des « horreurs » sur les Juifs ou la Shoah et non Dieudonné est pure hypocrisie. Le contexte-Desproges dans lequel s'inscrivent ses paroles n'a rien de comparable avec le contexte-Dieudonné que le Conseil d'État a eu le mérite, encore une fois, de rendre explicite en mettant les choses en perspective. Un peu tard, il est vrai.

Toute violence n'est pas haineuse. L'humour noir touche (violemment) au sacré (l'intouchable) en le tenant à distance : sa vertu interdit de cette manière au sacré de nous écraser totalement du poids de sa non-humanité. On ne peut donc prétendre donner dans l'humour quand on est dans le même temps obsédé par la malfaisance juive.

Certes les croyances sont portées par des personnes qui ne sont pas forcément toutes disposées psychologiquement ou culturellement à supporter le choc de la satire. Toutefois, plutôt que d'encourager par courtoisie une retenue dans l'humour (à l'encontre de sa nature), il nous paraît préférable de parier sur la capacité de chaque homme à pouvoir, par le biais de l'éducation, prendre distance par rapport à soi ou à sa culture. Sans quoi, on risque d'encourager le culturalisme qui par définition *enferme* les individus dans leur habitus. Le culturalisme désignant la

nouvelle forme du racisme.